



COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE DU LANGUEDOC ROUSSILLON

Fédération Française de Gymnastique
Comité Régional Du Languedoc Roussillon
E Mail : comgym.lr@wanadoo.fr
Site Internet : <http://www.crgymlr.asso.fr>

Narbonne, le 9 JUILLET 2009

Appel A Candidature CQP AAG

Le Comité Régional de Gymnastique Languedoc Roussillon envisage de mettre en place une formation, le Certificat de Qualification Professionnelle « Animateur des Activités Gymniques » en collaboration avec la FFG.
Cette formation aurait lieu sur la saison 2009/2010.

Coût de la formation par stagiaire : de 1675 € à 1980 € selon la mention choisie.
Pour financer cette formation vous pouvez faire appel aux organismes «UNIFORMATION» ou « AGEFOS » par l'intermédiaire de votre association soit en tant que bénévole, soit en tant que salarié.

Afin de répondre au mieux à la demande, nous souhaiterions connaître le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées par cette formation dans vos structures.

Les conditions d'entrée en formation sont :

- Une attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1). Elle fait partie intégrante du module de formation « prévention et secours civiques » inclus dans la filière « actions citoyennes de sécurité civile » du dispositif national de formation des citoyens acteurs de sécurité civile.
- Une attestation de pratique d'au minimum 100h dans une activité gymnique de la mention (à l'exception de la mention éveil gymnique pour la petite enfance). Cette attestation précisant le type d'activité pratiquée est délivrée par le responsable de la structure.

La première attestation permet de garantir en premier lieu une connaissance des principes de sécurité de base et des gestes à effectuer en cas de premiers secours.



Comité Régional de Gymnastique du LANGUEDOC ROUSSILLON
Maison des Associations 10 rue de l'ancien port des Catalans
11100 NARBONNE
Tel : 04 68 65 55 66 – Fax : 04 68 65 56 06

La seconde attestation permet la connaissance par une approche pratique des techniques des activités gymniques :

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 3 mois est également demandé aux futurs candidats à la formation du CQP AAG,
- Avoir 18 ans minimum.

Le CQP « animateurs des activités gymniques se décline sur 3 mentions :

- Mention Activités Gymniques Acrobatiques
- Mention Activités d'Eveil Gymnique
- Mention Activités Gymniques d'Expression

La mention « activités d'éveil Gymnique » sera assurée par le comité régional de Midi-Pyrénées à partir de janvier 2010.

Nous vous proposons la mention « Activités Gymniques Acrobatiques » ou la mention « Activités Gymniques d'Expression et d'Entretien ». Pour cela il faut que l'on arrive à identifier 20 personnes susceptibles de s'inscrire dans l'une des 2 mentions avant le 20/08/09 afin de finaliser le dossier avant le 15/09/09 et de pouvoir mettre en place la formation dès janvier 2010.

Chaque mention est composée de 4 Unités de Compétences :

Unités de compétences		Mention Activités Gymniques Acrobatiques - 165h
U.C. transversales	UC1	Etre capable de mobiliser les connaissances liées à l'environnement pour s'intégrer dans le milieu professionnel
	UC2	Etre capable de préparer un projet d'action d'animation dans les activités gymniques en prenant en compte l'environnement
U.C. Spécifiques à la mention	UC3	Etre capable de préparer, d'animer et d'encadrer des séances d'animation en activités gymniques acrobatiques en prenant en compte les caractéristiques des publics
	UC4	Etre capable d'initier des groupes dans une discipline gymnique en vue de productions compétitives ou non

Unités de compétences		Mention Activités Gymniques d'Expression et d'Entretien - 195 h
U.C. transversales	UC1	Etre capable de mobiliser les connaissances liées à l'environnement pour s'intégrer dans le milieu professionnel
	UC2	Etre capable de préparer un projet d'action d'animation dans les activités gymniques en prenant en compte l'environnement
U.C. Spécifiques à la mention	UC3	Etre capable de préparer, d'animer et d'encadrer des séances d'animation en activités gymniques d'expression en prenant en compte les caractéristiques des publics
	UC4	Etre capable d'initier des groupes dans une discipline gymnique en vue de productions compétitives ou non



Comité Régional de Gymnastique du LANGUEDOC ROUSSILLON
Maison des Associations 10 rue de l'ancien port des Catalans
11100 NARBONNE

Tel : 04 68 65 55 66 – Fax : 04 68 65 56 06

Organisation de la formation :

- Positionnement : 5h
- Formation en centre :
 - 110 h pour la mention Activités Gymniques Acrobatiques
 - 140 h pour la mention Activités Gymniques d'Expression et d'Entretien
- Formation en entreprise : 50 h

Pré-inscription Certificat de Qualification Professionnelle « Animateur des Activités Gymniques »

✂----- Coupon réponse à renvoyer au Comité Régional de Gymnastique avant le 20/08/09-----

Nom : _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Licencié FFG : oui non

Si oui, numéro de licence : _____

Structure d'accueil pour la formation : _____

Mention choisie :

- Activités Gymniques Acrobatiques
- Activités Gymniques d' Expression et d' Entretien

Profession :

- Etes-vous salarié d'une structure FFG : oui non

- Si non précisez votre situation professionnelle :



Comité Régional de Gymnastique du LANGUEDOC ROUSSILLON
Maison des Associations 10 rue de l'ancien port des Catalans
11100 NARBONNE

Tel : 04 68 65 55 66 – Fax : 04 68 65 56 06